



GEOMAT Antilles

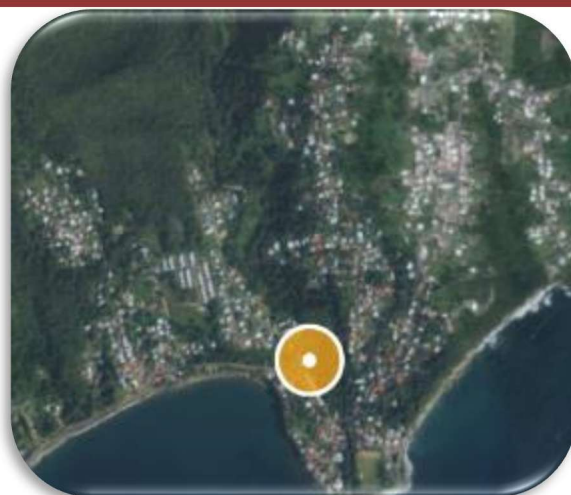
ingénierie sol et matériaux

COMMUNE DE TROIS RIVIERES

PARCELLE AT 1668

GRANDE ANSE

TROIS RIVIERES



ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE

MISSION G1 PGC

24GEO041

A	21/02/2024	MGE	FLG	Première diffusion
Indice	Date	Etabli par	Vérifié par	Modification - Observations

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1 Le client.....	3
1.2 Le projet.....	3
2. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
2.1 Mission de geomat antilles	4
2.1.1 Classification normative.....	4
2.1.2 Prestations	4
2.1.3 Référentiels.....	5
2.1.4 Documents et informations fournis pour l'étude	5
2.2 Contextes topographiques et géologiques du site	5
2.2.1 Localisation et état des lieux.....	5
2.2.2 Topographie.....	7
2.2.3 Géologie régionale.....	7
2.2.4 Exposition aux risques naturels prévisibles	7
2.2.5 Sismicité régionale.....	8
2.3 Programme de reconnaissances.....	9
2.4 Implantation des sondages et essais - nivellement	9
3. RESULTATS DES RECONNAISSANCE.....	9
3.1 Géologie et Géomécanique.....	9
3.2 Hydrogéologie	10
3.3 Essais en laboratoire.....	10
3.4 Risques naturels	10
3.4.1 Sensibilité au séisme - Liquéfaction	10
3.4.2 Sensibilité au mouvement de terrain	10
3.4.3 Failles actives	11
3.4.4 Classification du site au sens des règles de construction parasismique.....	11
4. APPLICATION AU PROJET	11
4.1 Rappel des conditions géotechniques principales	11
4.2 Premiers principes de fondation pour des petits bâtiments	11
4.2.1 Règles générales	11
4.2.2 Fondations adaptées	12
4.3 Terrassements/Talutage.....	12
4.4 Assainissement – drainage.....	13
4.5 voiries.....	13
4.6 Incertitudes subsistantes - poursuite éventuelle des études	14

ANNEXES

- ⇒ A – Plan d'implantation des sondages
- ⇒ B – Logs des essais au pénétromètre dynamique
- ⇒ C – Coupes des sondages à la pelle mécanique
- ⇒ D – PPRN – plan de zonage réglementaire de la parcelle
- ⇒ E – Observations importantes

1. INTRODUCTION

1.1 LE CLIENT



COMMUNE DE TROIS RIVIERES

GEOMAT Antilles a été chargé de réaliser une étude géotechnique préalable sur la parcelle AT 1668 à Grande Anse, sur la commune de TROIS RIVIERES.

1.2 LE PROJET

Cette étude géotechnique est relative au projet de création d'aménagements sur la parcelle :

- Maison de quartier
- Parcours sportif
- Plateau sportif

Le but de cette étude géotechnique préalable est de réaliser quelques essais afin d'avoir un premier aperçu du contexte géotechnique du site et des principes généraux de constructions adaptés à celui-ci.

Les investigations géotechniques sur le site ont eu lieu le 12/02/2024.

Remarque :

Dans le cas de constructions réelles très différentes, il conviendrait de revoir tout ou une partie de nos conclusions. Il conviendra donc de s'assurer que les systèmes de fondations préconisés et les dispositions retenues sont compatibles avec les charges réellement apportées et les caractéristiques de l'ouvrage.

2. CONTEXTE DE L'ETUDE

2.1 MISSION DE GEOMAT ANTILLES

2.1.1 Classification normative

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une mission d'ingénierie de type G1-PGC, correspondant à une étude géotechnique préalable au sens de la norme NF P94-500 concernant la classification et les spécifications des missions géotechniques de l'AFNOR-USG, qui suivent les étapes d'élaboration et de réalisation de projet, à savoir :

- ETAPE 1 : études géotechniques préalables (G1)
 - Phase Etude de Site (ES):
 - Phase Principes Généraux de Construction (PGC)
- ETAPE 2 : étude géotechnique de conception (G2)
 - Phase Avant-Projet (AVP)
 - Phase Projet (PRO)
 - Phase Dossier de Consultation des Entreprises / Assistance aux Contrats de Travaux (DCE / ATC)
- ETAPE 3 : étude géotechnique de réalisation (G3/G4)
 - Etude et suivi géotechnique d'exécution (G3)
 - Phase étude / Phase suivi
 - Supervision géotechnique d'exécution (G4)
 - Phase supervision de l'étude géotechnique d'exécution/
Phase supervision du suivi géotechnique d'exécution
- Etude d'éléments spécifiques géotechniques
 - Diagnostic géotechnique (G5)

2.1.2 Prestations

La présente étude comprend les points suivants :

- RECONNAISSANCE IN-SITU
 - la réalisation de sondages et essais sur site
- INGENIERIE

L'établissement d'un rapport d'étude géotechnique de synthèse regroupant les résultats de la reconnaissance avec notamment :

- une étude bibliographique du site (géologie régionale et risques naturels),
- les résultats des reconnaissances sur site et essais en laboratoire,
- les caractéristiques géotechniques générales du site et les principes généraux de construction adaptés à celles-ci

- l'implantation sur fond de plan cadastral des différents essais effectués.

2.1.3 Référentiels

- La campagne de sondages suit les normes et documents français et plus particulièrement :
 - DTU 11-1 : cahier des charges applicables aux travaux de sondages,
 - NFP 94-202 : prélèvement des sols et des roches,
 - NFP 94-114 & 115 : essai au pénétromètre dynamique.
- Le rapport s'appuie sur les réglementations en vigueur dans le domaine de la construction et plus particulièrement :
 - NF EN 1997-1 (2005) et NFP 94-261 [EC7]: calcul géotechnique et fondations superficielles,
 - NF EN 1998-5 [EC8] : calcul des structures pour leur résistance aux séismes pour les fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques.

2.1.4 Documents et informations fournis pour l'étude

Le présent rapport est basé sur les documents suivants :

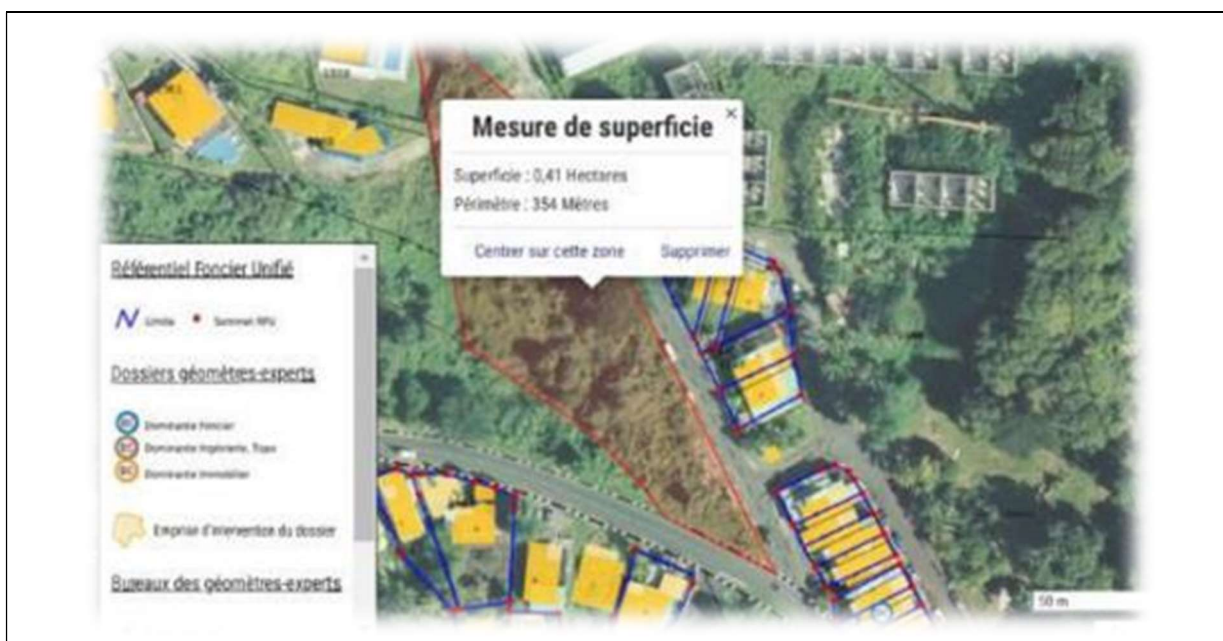


- Les informations générales transmises par le client (localisation, coordonnées cadastrales...)
- Plan de division

2.2 CONTEXTES TOPOGRAPHIQUES ET GEOLOGIQUES DU SITE

2.2.1 Localisation et état des lieux




TERRAIN : Vue Cadastreale

TERRAIN : Plan de division

Lors de notre intervention, le terrain présentait une végétation de type herbacée et arborée. Des zones de remblais en surface étaient visibles. Des remblais de surface ancien puisque recouvert de hautes végétations. Les sondages ont été réalisés aux emplacements. Accessibles et les plus en dehors des zones de remblais.

2.2.2 Topographie

Le site présente une pente générale descendante en faux plat vers le Sud. On retrouve des buttes en partie centrale qui montrent des zones de remblais anciens qui ont été déposés sur le Terrain Naturel.

L'altimétrie de la zone est grossièrement calée entre + 28 à +22 NGG.

Nota : les altitudes mentionnées sont basées sur l'analyse de documents publics disponibles (carte IGN). Seule la réalisation d'un plan topographique par un Géomètre permettra d'obtenir des précisions à l'échelle du terrain.

2.2.3 Géologie régionale



GEOLOGIE : Extrait de la carte géologique de la Guadeloupe au 1/50 000^{ème}

D'après la carte géologique de la Basse-Terre au 1/50 000^{ème}, le site s'inscrit dans le contexte géologique des lapillis et ponces dacitiques issues du volcanisme pliocène.

2.2.4 Exposition aux risques naturels prévisibles

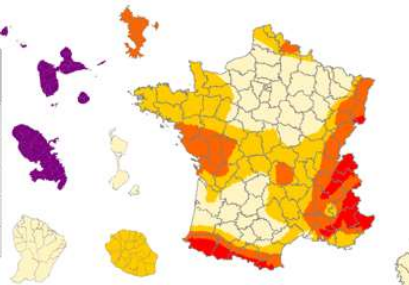
D'après le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune, la parcelle est située sur une zone réglementaire de couleur blanche, sans aléas.


GEOLOGIE : Extrait du PPRN de la Commune

2.2.5 Sismicité régionale

La Guadeloupe est située par voie d'arrêté et selon la division établie du territoire Français (zone 0 à 5), en **zone de sismicité 5**.

Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_g (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



La résistance des ouvrages sera proportionnée à l'intensité des secousses (niveau d'accélération sismique) définies par la réglementation en vigueur (EC8, AFPS), en

fonction de la catégorie d'importance de l'ouvrage qui sera indiquée par le Maître d'Ouvrage. Nous rappelons que la catégorie d'importance doit être, au minimum, équivalente à celle définie dans la réglementation, mais que pour satisfaire des situations particulières de risques, un surclassement peut être envisagé.

2.3 PROGRAMME DE RECONNAISSANCES

Les reconnaissances comprennent les prestations suivantes :

Sur le site :

- **3 sondages à la pelle mécanique (P1 à P3)**

Il permet d'identifier les sols de sub-surface et de les échantillonner.

- **4 essais au pénétromètre dynamique (PD1 à PD4)**

Ils ont été battus jusqu'à 5 m de profondeur / TN. Ils permettent de mesurer en continu la résistance mécanique des sols traversés et d'en reconnaître leur homogénéité.

Au laboratoire de mécanique des sols :

Caractérisation des sols – paramètres physiques :

- 1 teneur en eau
- 1 valeur au bleu de méthylène.

2.4 IMPLANTATION DES SONDAGES ET ESSAIS - NIVELLEMENT

On se reportera au plan d'implantation des sondages en Annexe.

Les profondeurs des faciès géologiques sont indiquées sur les coupes. Elles sont comptées depuis le niveau du terrain naturel (TN) au moment de notre intervention.

3. RESULTATS DES RECONNAISSANCE

L'ensemble des sondages et analyses est présenté sous forme de coupes, diagrammes et tableaux, en annexes. La présentation des résultats est une synthèse à l'échelle de l'ampleur de la campagne de reconnaissances réalisée.

3.1 GEOLOGIE ET GEOMECHANIQUE

Les reconnaissances géologiques nous ont permis de mettre en évidence la succession suivante du haut vers le bas, **au droit de nos investigations, par rapport au niveau du terrain au moment des reconnaissances** :

- ⇒ Un couvert remblayé sur des épaisseurs variables de 0.30 m à 0.60 m.
- ⇒ Une argile plastique à rougeâtre à verdâtre identifié jusqu'à 1.20 à 2.0 m de profondeur/TN au droit des sondages à la pelle mécanique. Il présente des caractéristiques mécaniques moyennes avec la profondeur (qd caractéristiques autour de 2 à 4 MPa) puis bonnes au-delà (qd > 7 MPa).
- ⇒ En dessous brèches altérées conduisant au refus de nos sondages à la pelle et au pénétromètre dynamique entre 2.4. Et 3.0 m/Tn actuel. Les caractéristiques mécaniques sont bonnes à élevées à plus de 15 Mpa.

3.2 HYDROGEOLOGIE

Lors de nos investigations aucune nappe et aucune venue d'eau n'ont été reconnues jusqu'aux profondeurs atteintes

Toutefois, compte-tenu du contexte géologique et de la topographie du site, des circulations d'eau pourront être rencontrées dans les sols de sub-surface.

Elles seront fonction de la pluviométrie et des saisons, et apparaîtront sous forme de circulations d'eau temporaires, en particulier lors de conditions météorologiques défavorables.

On notera cependant que la nature de ces sondages à caractère ponctuel, ne permettent pas de préciser l'amplitude dans le temps d'un éventuel niveau d'eau plus profond.



Compte tenu de la topographie de la parcelle il s'agira plutôt de minimiser les problèmes de ruissellement et ravinement en évacuant les eaux pluviales depuis l'amont du terrain par caniveaux et canalisations étanches vers un exutoire capable de les recevoir. On veillera à l'entretien et à la surveillance régulière des ouvrages. Ce drainage ne devra pas induire de nouvelles contraintes (glissement, saturation du réseau...).

3.3 ESSAIS EN LABORATOIRE

Un échantillon de sol a été prélevé dans les sondages sur site. Les résultats des essais en laboratoire réalisés sur ce dernier sont donnés dans le tableau ci-après.

SONDAGE GEOLOGIQUE	P1
Profondeur (m/TN)	1.0
Nature échantillon	Argile rougeâtre a bariolée
Teneur en eau naturelle (%)	26.8
Valeur au bleu	2.25

La formation argileuse peut être considérée comme sensible au phénomène de retrait/gonflement.

Ce matériau ne sera cependant pas réemployé en remblai technique ou en couche de forme.

3.4 RISQUES NATURELS

3.4.1 Sensibilité au séisme - Liquéfaction

Les formations rencontrées constitutives des sols d'assise ne sont pas suspectes de liquéfaction sous sollicitations sismiques selon les critères définis par l'Eurocode 8.

3.4.2 Sensibilité au mouvement de terrain

Le site n'est pas concerné par un aléa mouvement de terrain au PPRN.

Toutefois au vu des terrassements qui seront réalisés pour l'aménagement du site, les remarques suivantes peuvent être faites :

- On prendra d'une manière générale toutes les préconisations nécessaires en phase travail et en phase définitive pour la protection des sols de surface qui seront éventuellement décapés.
- On veillera à la protection des sols depuis l'amont pour éviter tout ruissellement superficiel qui pourrait entraîner des mouvements de terres à court termes.
- Si des talus de plus de 2.0 m sont présents, on mettra en place des systèmes de confortements type mur de soutènement BA ou gabions, etc... dimensionnés selon les règles de l'art et la réglementation en vigueur (notamment les Eurocodes).

Pour des futurs aménagements qui engendreraient des terrassements et donc des problèmes de stabilité locale, on se reportera au § 4.3 du présent rapport.

3.4.3 Failles actives

Aucune faille active n'est répertoriée au droit du site.

3.4.4 Classification du site au sens des règles de construction parasismique

A la vue des résultats des reconnaissances réalisées à ce stade des études, et selon l'Eurocode 8, pour les calculs au séisme et l'utilisation des spectres de dimensionnement normalisés, le site pourrait être classé en sol de « **classe B** ».

N.B : ce classement pourrait éventuellement être affiné en cas de sondages ou reconnaissance spécifiques profonds réalisés ultérieurement sur le site.

4. APPLICATION AU PROJET

4.1 RAPPEL DES CONDITIONS GEOTECHNIQUES PRINCIPALES

La reconnaissance géotechnique réalisée a permis de déterminer la stratigraphie suivante :

- Un couvert végétalisé et remblayé sur des épaisseurs comprises entre 0.3 et 0.6 m.
- Une argile plastique bariolée, sensible au retrait-gonflement, et de caractéristiques mécaniques moyennes à bonnes, reconnu jusqu'à 1.20 à 2.0 m /TN actuel.
- Une formation compacte qui a conduit au refus de nos sondages entre 2.40 et 3.0m/TN actuel.

4.2 PREMIERS PRINCIPES DE FONDATION POUR DES PETITS BATIMENTS

4.2.1 Règles générales

La fondation d'un ouvrage doit constituer un système homogène, à moins que celui-ci ne soit fractionné en unités séparées par des joints, sous peine d'engendrer des tassements

différentiels importants. Dans ce cas, le mode de fondation adopté peut varier d'une unité à l'autre, mais doit rester homogène dans chacune d'elles.

Les fondations d'un même bloc de construction doivent être solidarisées par un réseau bidimensionnel de longrines (ou tout autre système équivalent) tendant à s'opposer à leur déplacement relatif dans le plan horizontal.

Des différences de niveau d'assise pour les fondations peuvent être tolérées à condition de respecter les normes en vigueur (pente maximale admissible, dispositif particulier, etc...). Voir schéma ci-après.

4.2.2 Fondations adaptées

En première approche, compte-tenu des conditions géotechniques principales des sols reconnus, pour la maison de quartier et les éléments du parcours ou plateau sportif, ils pourront être fondés par l'intermédiaires des solutions suivantes.

- ⇒ Des semelles filantes ou isolées ancrées dans une plateforme en remblai technique de substitution.
- ⇒ Un radier avec bèches périphériques ancrés dans une plateforme en remblai technique de substitution.

4.3 TERRASSEMENTS/TALUTAGE

D'une manière générale, on respectera les prescriptions du DTU 12.

D'après ce qui a pu être observé lors des reconnaissances, les terrassements dans les argiles nécessiteront des moyens de puissance classique pour ce type de travaux. Toutefois les zones de remblais nécessiteront sûrement des moyens de décroûtage de type BRH, car de nombreux blocs bétons et autre déchets divers sont présents.



A ce stade des études, tout talus (en déblais ou remblais) existant ou futur supérieur à 2,0 m de hauteur doit être soutenu par un ouvrage dimensionné selon la réglementation en vigueur et faire l'objet d'une étude de stabilité.

De même, si des contraintes spatiales du projet l'imposent, il conviendra d'envisager des ouvrages de soutènement (murs en béton armé, gabions, ...) dûment dimensionnés.

Pour des talus de hauteur inférieure à 2m, on respectera les préconisations suivantes :

■ Talus en déblais

On veillera à garantir la stabilité locale des talus en déblais, en phase de travaux comme en phase définitive.

Pour les talus en déblais inférieurs à 2,00 m de hauteur, une pente maximale de 34° (3H/2V) à 45° (1H/1V) doit être respectée en phase de construction et 27° (2H/1V) en phase définitive.

■ Talus en remblais

Pour les talus en remblais inférieurs à 2 m de hauteur, le matériau utilisé ne devra pas être sensible à l'eau. Il devra être mis en œuvre selon les règles de l'art (purge de la terre végétale à la base, mise en place d'un géotextile anticontaminant, aménagement de redents, compactage méthodique et contrôlé etc...). Leur pente devra être adaptée

aux caractéristiques des matériaux de remblais employés et leur stabilité devra être vérifiée.

Tout talus en remblais « poussés » est à proscrire.

La végétalisation des talus (déblais ou remblais) devra être assurée après terrassement de manière à lutter contre l'érosion des sols.

Dans tous les cas, une bonne gestion des eaux de surface s'avèrera indispensable à la bonne tenue des talus.

4.4 ASSAINISSEMENT – DRAINAGE

D'une manière générale toutes les précautions devront être prises pour ne pas occasionner d'apport d'eau au niveau des sols d'assise, même en cours de chantier.

Ainsi, les évacuations pluviales seront raccordées dès que possible et les eaux de ruissellement seront soigneusement canalisées et évacuées hors des pentes et des emprises construites, afin d'éviter tous phénomènes de ruissellement et de ravinement des sols.

Si nécessaire et selon la topographie (pente générale), un drainage en amont du projet sera réalisé afin d'intercepter les éventuelles circulations d'eaux temporaires.

4.5 VOIRIES

■ Qualité des terrains de surface actuels

On rappelle que le premier mètre des terrains est constitué (hors TV) d'une argile plastique recouvertes de terre végétale et de remblais.

La classe d'arase dépend du qd moyen sur le premier mètre sous la structure de chaussée.

La limite entre AR0 et AR1 ($EV2 = 20 \text{ MPa}$) est de l'ordre de $qd \text{ moyen}/1\text{m} = 8 \text{ MPa}$.

La limite entre AR1 et AR2 ($EV2 = 50 \text{ MPa}$) est de l'ordre de $qd \text{ moyen}/1\text{m} = 20 \text{ MPa}$.

On constate donc que la classe d'arase est :

⇒ AR0

→ La qualité actuelle des terrains de surface dans ces zones est donc insuffisante.

Le but est d'obtenir une portance de plateforme de 50 MPa (soit AR2).

→ Il sera donc nécessaire de réaliser des travaux de terrassement (purge et substitution) dans les zones présentant éventuellement des épaisseurs d'argile plastique ou plus humide.

■ Préparation de la plateforme de voirie

Pour l'obtention d'une plateforme de niveau PF2 ($EV2 = 50 \text{ MPa}$), il est nécessaire de substituer le sol en place par :

70 cm de matériau insensible à l'eau type 0/100 (intercalation géotextile anti contaminant à la base)

- Fermer ce remblai par 10 cm de matériau type 0/31.5 en partie supérieure.

Remarque :

Tous les matériaux seront insensibles à l'eau, mis en place et compactés de manière méthodique selon les règles de l'art.



Au démarrage du chantier, nous conseillons de réaliser une planche d'essai pour confirmer ou ajuster les différentes épaisseurs de remblai afin d'obtenir une portance $E_{v2} = 50 \text{ MPa}$.

4.6 INCERTITUDES SUBSISTANTES - POURSUITE EVENTUELLE DES ETUDES

Nous rappelons que cette étude a été menée dans le cadre d'une mission de type G1-PGC visant avant tout à examiner les principales contraintes géotechniques du site.

En fonction du plan d'aménagement du projet et des caractéristiques des futurs ouvrages, il appartiendra alors de réaliser une étude géotechnique de type G2 AVP.

Les conclusions du présent rapport sont données sous réserve des conditions générales d'utilisation des rapports géotechnique.

ANNEXES

- **ANNEXE A** – Plan d'implantation des sondages
- **ANNEXE B** – Logs des essais au pénétromètre dynamique
- **ANNEXE C** – Coupes des sondages à la pelle mécanique
- **ANNEXE D** – PPRN – plan de zonage réglementaire de la parcelle
- **ANNEXE E** – Observations importantes



COMMUNE DE TROIS RIVIERES

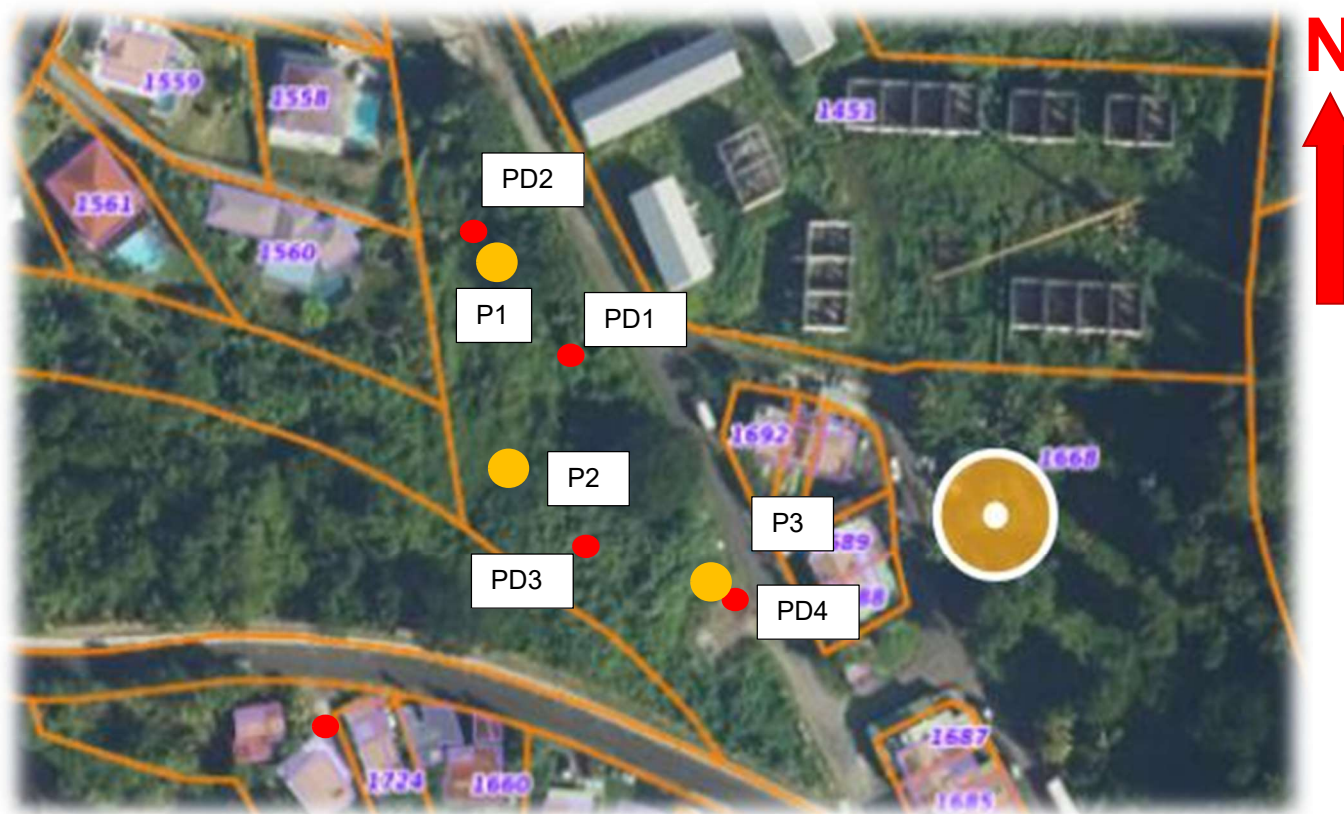
Parcelle AT 1668
TROIS RIVIERES

Etude Géotechnique
Mission G1 PGC

24GEO041

ANNEXE A

Plan d'implantation des sondages


Légende :

PD x : Sondage au pénétromètre dynamique

P x : Sondage géologique à la pelle mécanique



COMMUNE DE TROIS RIVIERES

Parcelle AT 1668
TROIS RIVIERES

Etude Géotechnique
Mission G1 PGC

24GEO041

ANNEXE **B**

Logs des essais de pénétration dynamique

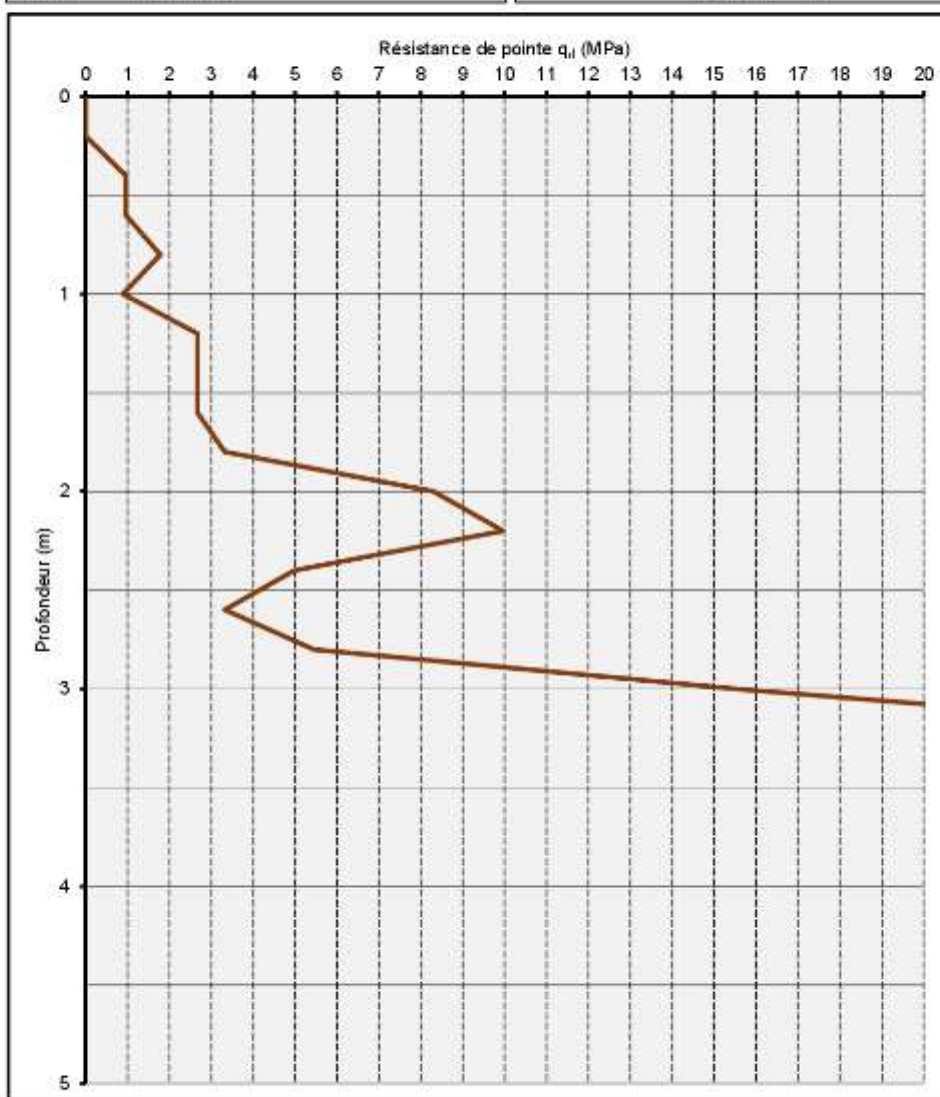

GEOMAT Antilles

PROCES VERBAL D'ESSAI

ESSAI AU PENETROMETRE DYNAMIQUE
PD 1

(NFP 94-115)

Client **COMMUNE TROIS RIVIERES**
Terrain **AT 1668**
Commune **TROIS RIVIERES**
Dossier **24GEO041**

Profondeur de l'essai **3,20 m**
Profondeur de la nappe **--**
Date **12/02/2024**
Opérateur **DNI**

Poids du mouton (kg) 63.53 kg
Hauteur de chute (m) 0.75 m
Poids mort (kg) 10.73 kg
Hauteur initiale (m) 0.20 m
Poids d'ancrage (kg) 5.70 kg

PENETROMETRE **Chenille 60 kg**
Norme NFP 94-115
Pointe de 13.62 cm²

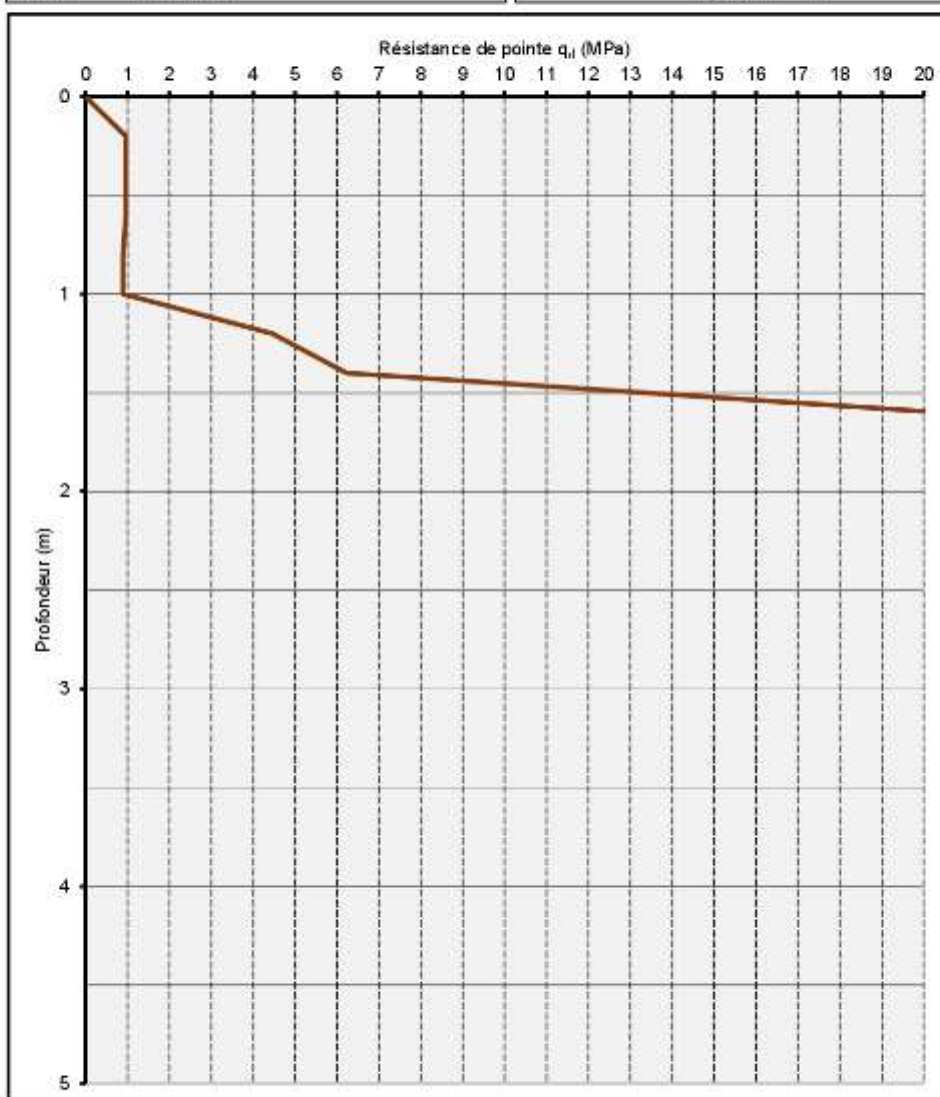

GEOMAT Antilles

PROCES VERBAL D'ESSAI

ESSAI AU PENETROMETRE DYNAMIQUE
PD2

(NFP 94-115)

Client **COMMUNE TROIS RIVIERES**
Terrain **AT 1668**
Commune **TROIS RIVIERES**
Dossier **24GEO041**

Profondeur de l'essai **2,00 m**
Profondeur de la nappe **--**
Date **12/02/2024**
Opérateur **DNI**

Poids du mouton (kg) 63.53 kg
Hauteur de chute (m) 0.75 m
Poids mort (kg) 10.73 kg
Hauteur initiale (m) 0.20 m
Poids d'ancrage (kg) 5.70 kg

PENETROMETRE **Chenille 60 kg**
Norme NFP 94-115
Pointe de 13.62 cm²

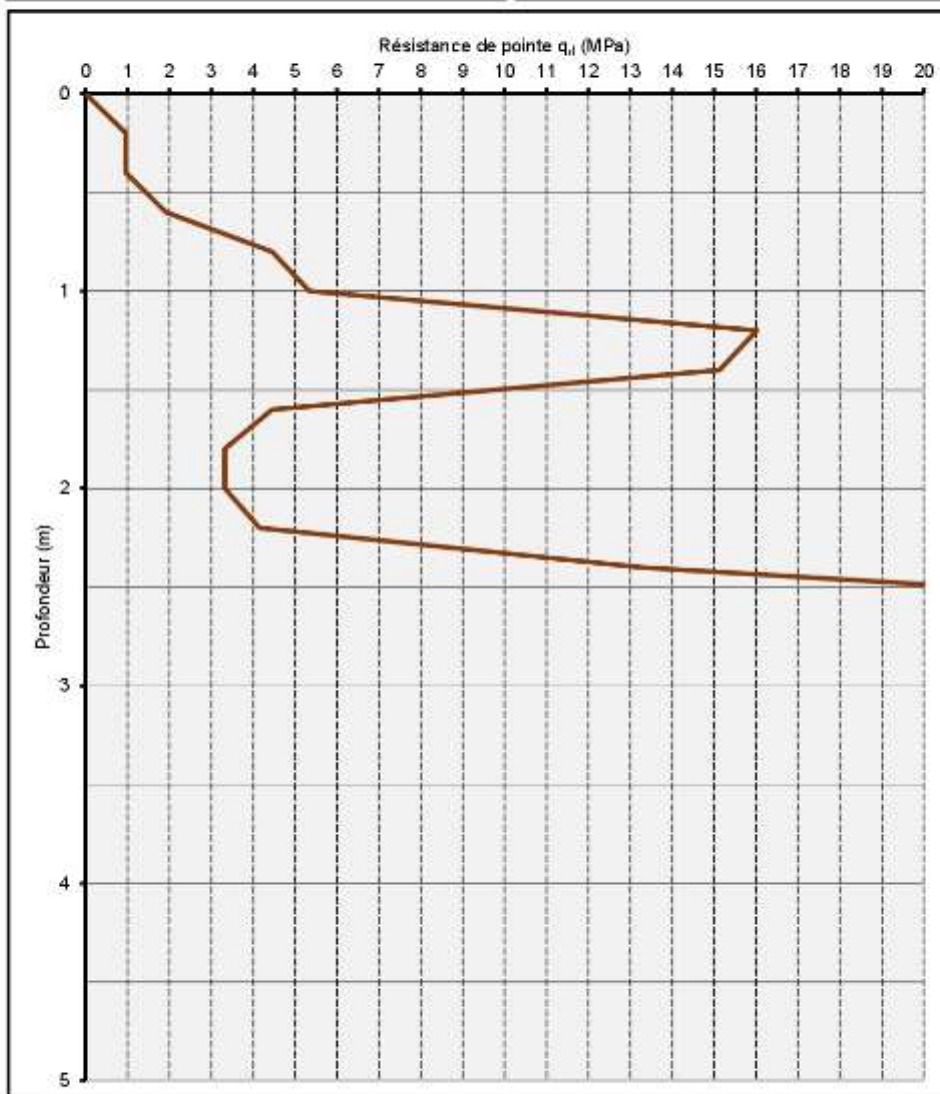

GEOMAT Antilles

PROCES VERBAL D'ESSAI

ESSAI AU PENETROMETRE DYNAMIQUE
PD3

(NFP 94-115)

Client **COMMUNE TROIS RIVIERES**
Terrain **AT 1668**
Commune **TROIS RIVIERES**
Dossier **24GEO041**

Profondeur de l'essai **2,50 m**
Profondeur de la nappe **--**
Date **12/02/2024**
Opérateur **LCH**

Poids du mouton (kg) 63.53 kg
Hauteur de chute (m) 0.75 m
Poids mort (kg) 10.73 kg
Hauteur initiale (m) 0.20 m
Poids d'ancrage (kg) 5.70 kg

PENETROMETRE **Chenille 60 kg**
Norme NFP 94-115
Pointe de 13.62 cm²


GEOMAT Antilles

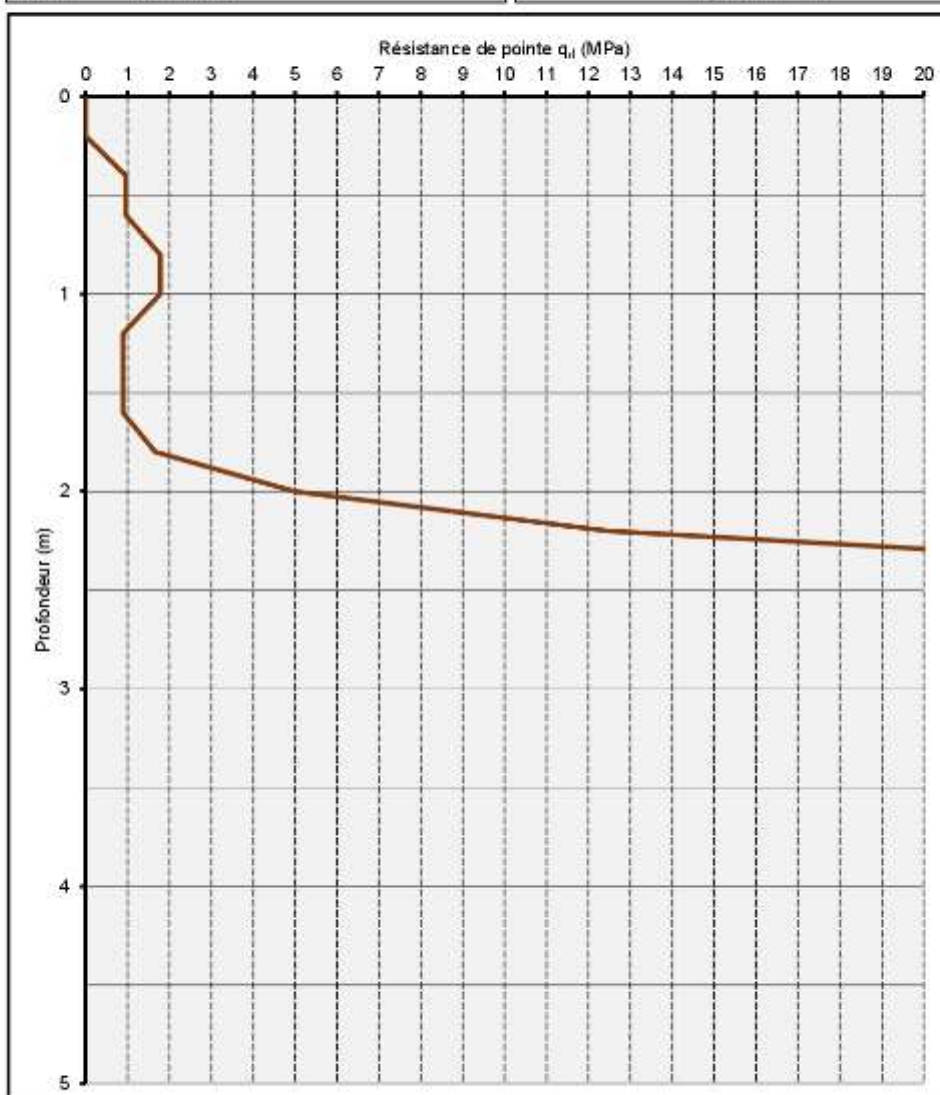
PROCES VERBAL D'ESSAI

ESSAI AU PENETROMETRE DYNAMIQUE
PD4

(NFP 94-115)

Client **COMMUNE TROIS RIVIERES**
Terrain **AT 1668**
Commune **TROIS RIVIERES**
Dossier **24GEO041**

Profondeur de l'essai **2,40 m**
Profondeur de la nappe **--**
Date **12/02/2024**
Opérateur **DNI**



Poids du mouton (kg) 63.53 kg
Hauteur de chute (m) 0.75 m
Poids mort (kg) 10.73 kg
Hauteur initiale (m) 0.20 m
Poids d'ancrage (kg) 5.70 kg

PENETROMETRE **Chenille 60 kg**
Norme NFP 94-115
Pointe de 13.62 cm²



COMMUNE DE TROIS RIVIERES

Parcelle AT 1668
TROIS RIVIERES

Etude Géotechnique
Mission G1 PGC

24GEO041

ANNEXE C

Coupes des sondages à la pelle mécanique

Pelle n°1		
	Chantier : AY 28	
	Commune: BAIE MAJHAULT	
	Client : SIG	
	Dossier : 23 GEO 010	
	Date : 02/02/2023	Nappe : NR

Prof. (m)		Outil	Description des sols rencontrés	Ech.	Observations
0,50	0,5	Pelle mécanique	Terre végétale et remblais divers		
1,00	1,2		Argile plastique rougeâtre à bariolée		
1,50					VBS
2,00	2,4		breches compactes de couleur rosée a bariolée bleuatre		



Pelle n°2		
	Chantier : AY 28 Commune : BAIE MAJHAULT Client : SIG Dossier : 23 GEO 010 Date : 02/02/2023	
		Nappe : NR

Prof. (m)		Outil	Description des sols rencontrés	Ech.	Observations
0,50	0,5	Pelle mécanique	Terre végétale et remblais divers		
1,00			Argile plastique rougeâtre à bariolée		
1,50	1,8				
2,00		breches compactes de couleur rosée a bariolée bleuatre			
2,50	2,7				



Pelle n°3		
	Chantier : AC 1684 a 1694 Commune : SAINTE ANNE Client : SIG Dossier : 22 GEO 404 Date : 17/01/2023	
		Nappe : NR

Prof. (m)		Outil	Description des sols rencontrés	Ech.	Observations
0,50	0,5	Pelle mécanique	Terre végétale et remblais divers		
1,00			Argile plastique rougeâtre à bariolée		
1,50	1,8				
2,00		3,0	breches compactes de couleur rosée a bariolée bleuatre		
2,50					
3,00					





COMMUNE DE TROIS RIVIERES

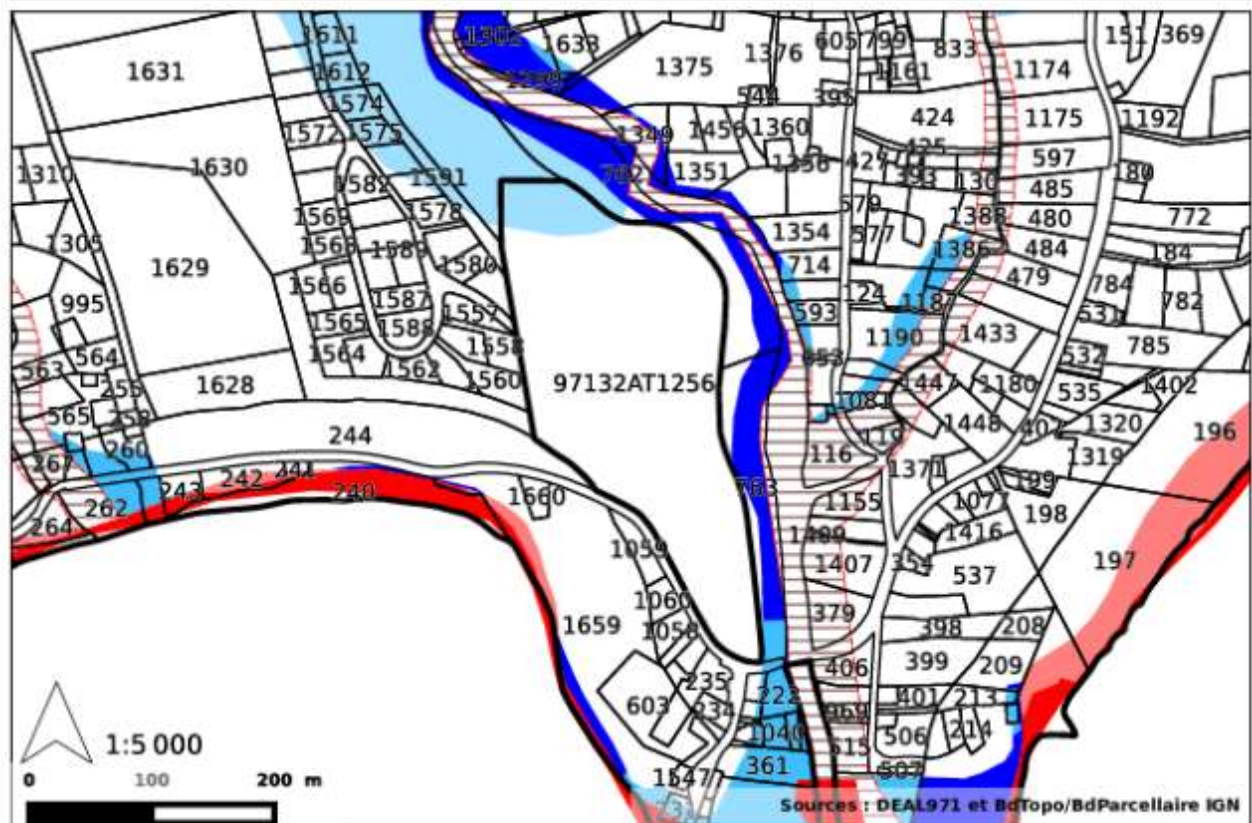
Parcelle AT 1668
TROIS RIVIERES

Etude Géotechnique
Mission G1 PGC

24GEO041

ANNEXE **D**

PPRN – Plan de zonage règlementaire de la parcelle



Légende de la carte

Zones inconstructibles			
	6 - Aléa houle cyclonique fort		4 - Aléa mouvement de terrain fort
			5 - Aléa inondation fort
Zones constructibles sous prescriptions			
	3 - Zones soumises à projet d'aménagement		8 - Zones de faille
	2 - Zones soumises à prescriptions individuelles et/ou collectives		9 - Zones des grands-fonds
	1 - Zones soumises à prescriptions individuelles		7 - Parc national
	0 - Zones soumises aux règles communes à l'ensemble du territoire		

Informations sur les aléas concernant la parcelle : 97132AT1256

Nature de l'aléa	Faible	Moyen	Fort
Aléa inondation		Moyen	
Aléa mouvement de terrain	Faible		

0	contraintes courantes	dispositions applicables à l'ensemble du territoire	cf Titres I et II
1	contraintes faibles	prescriptions individuelles	cf Titres I, II et VI
3	contraintes fortes	opérations d'aménagement préalable	cf Titres I, II et IV

Règlement applicable à la parcelle : 97132AT1256

Titre I	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique
Titre II	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique
Titre IV	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique
Titre VI	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique

Précaution d'utilisation

Les informations délivrées sur ce site sont à titre indicatif, non contractuelles et non exhaustives pour faciliter la compréhension et la visualisation cartographique des données PPR par l'utilisateur.

Pour toute information complémentaire, les services de la DEAL Guadeloupe se tiennent à votre disposition au courriel suivant : pprn971@developpement-durable.gouv.fr



COMMUNE DE TROIS RIVIERES

Parcelle AT 1668
TROIS RIVIERES

Etude Géotechnique
Mission G1 PGC

24GEO041

ANNEXE E

Observations importantes

	COMMUNE DE TROIS RIVIERES Parcelle AT 1668 TROIS RIVIERES	Etude Géotechnique Mission G1 PGC	24GEO041
---	--	---	-----------------

UNION SYNDICALE GEOTECHNIQUE

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES RAPPORTS GEOTECHNIQUES (version du 26/04/07 et modifiée par la nouvelle norme NF P 94-500)

Cadre de la mission

Par référence à la norme NF P 94-500 sur les missions d'ingénierie géotechnique (en particulier extrait de 2 pages du chapitre 4 joint à toute offre et à tout rapport), il appartient au maître d'ouvrage et à son maître d'œuvre de veiller à ce que toutes les missions d'ingénierie géotechnique nécessaires à la conception puis à l'exécution de l'ouvrage soient engagées avec les moyens opportuns et confiées à des hommes de l'Art. L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique suit la succession des phases d'élaboration du projet, chacune de ces missions ne couvrant qu'un domaine spécifique de la conception ou de l'exécution. En particulier :

- les missions d'étude géotechnique préliminaire de site (G1), d'étude géotechnique d'avant-projet (G2-AVP), d'étude géotechnique de projet (G2-PRO), d'étude et suivi géotechniques d'exécution (G3), de supervision géotechnique d'exécution (G4) sont réalisées dans l'ordre successif ;
- exceptionnellement, une mission confiée à notre société peut ne contenir qu'une partie des prestations décrites dans la mission type correspondante après accord explicite, le client confiant obligatoirement le complément de la mission à un autre prestataire spécialisé en ingénierie géotechnique ;
- l'exécution d'investigations géotechniques engage notre société uniquement sur la conformité des travaux exécutés à ceux contractuellement commandés et sur l'exactitude des résultats qu'elle fournit ;
- toute mission d'ingénierie géotechnique n'engage notre société sur son devoir de conseil que dans le cadre strict, d'une part, des objectifs explicitement définis dans notre proposition technique sur la base de laquelle la commande et ses avenants éventuels ont été établis, d'autre part, du projet du client décrit par les documents graphiques ou plans cités dans le rapport ;
- toute mission d'étude géotechnique préliminaire de site, d'étude géotechnique d'avant-projet ou de diagnostic géotechnique exclut tout engagement de notre société sur les quantités, coûts et délais d'exécution des futurs ouvrages géotechniques. De convention expresse, la responsabilité de notre société ne peut être engagée que dans l'hypothèse où la mission suivante d'étude géotechnique de projet lui est confiée ;
- une mission d'étude géotechnique de projet G2-PRO engage notre société en tant qu'assistant technique à la maîtrise d'œuvre dans les limites du contrat fixant l'étendue de la mission et la (ou les) partie(s) d'ouvrage(s) concerné(s).

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission d'ingénierie géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

Recommandations

Il est précisé que l'étude géotechnique repose sur une investigation du sol dont la maille ne permet pas de lever la totalité des aléas toujours possibles en milieu naturel. En effet, des hétérogénéités, naturelles ou du fait de l'homme, des discontinuités et des aléas d'exécution peuvent apparaître compte tenu du rapport entre le volume échantillonné ou testé et le volume sollicité par l'ouvrage, et ce d'autant plus que ces singularités éventuelles peuvent être limitées en extension. Les éléments géotechniques nouveaux mis en évidence lors de l'exécution, pouvant avoir une influence sur les conclusions du rapport, doivent immédiatement être signalés à l'ingénierie géotechnique chargée de l'étude et suivi géotechniques d'exécution (mission G3) afin qu'elle en analyse les conséquences sur les conditions d'exécution voire la conception de l'ouvrage géotechnique. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une validation à chaque étape suivante de la conception ou de l'exécution. En effet, un tel caractère évolutif peut remettre en cause ces recommandations notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant leur mise en œuvre.

Rapport de la mission

Le rapport géotechnique constitue le compte-rendu de la mission d'ingénierie géotechnique définie par la commande au titre de laquelle il a été établi et dont les références sont rappelées en tête. A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du rapport géotechnique fixe la fin de la mission. Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.